

AFFICHÉ LE 17/10/23

Envoyé en préfecture le 16/10/2023  
Reçu en préfecture le 16/10/2023  
Publié le  
ID : 056-215601071-20231016-DEL1\_11\_10\_23-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
4 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le onze octobre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
16 octobre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Procurations : 6
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, M. GUILLEROT, Mme MADELENAT, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFFLE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme JEFFROY, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** Mme ROBIC à Mme LE NORMAND-BERNIER, M. JOLIVET à Mme JAFFRE, M. FLATRES à M. JOUANJEAN, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GUYADER à M. LORQUET, M. DAHIREL à M. RUBIANO.

**ETAIENT ABSENTS :** Mme CELO, M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.  
Les Procès-verbaux des séances du 9 et 28 juin 2023 sont approuvés à l'UNANIMITE.

**N°01-2023 – Informations dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (L2122-22 du CGCT)**

Par délibération en date du 12 juillet 2022, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

**I. CONTENTIEUX :**

Affaire société GUIMAJO c/ la ville de Larmor-Plage :

Mandat donné au cabinet LEXCAP pour la défense des intérêts de la commune de Larmor-Plage dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de Rennes, le 08 août 2022 visant l'annulation de la délibération du 09 juin 2023 approuvant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

## **II. MARCHES PUBLICS :**

L'attribution des marchés de travaux :

**1. Travaux de la pointe et du boulevard de Toulhars**, marchés notifiés le 30 août 2023  
comme suit :

- **Lot 1 - Terrassement- voirie** est attribué à l'entreprise Colas, moins disante, pour un montant HT de 638 498.55€
- **Lot 2 - Espaces verts- mobiliers-maçonnerie**, attribué à l'entreprise Atlantique Paysage, moins disante pour un montant HT de 408 802,65€ avec en sus deux prestations supplémentaires :
  - fournitures et pose de casiers de consigne pour 9000€ HT
  - couronnement des murs pour 39 750€ HT
- **Lot 3 - Fournitures et pose de mobiliers spécifiques**, attribué à l'entreprise Citeos, moins disante, pour un montant HT de 166 794€
- **Lot 4 - Revêtements en Béton matricé**, attribué Atlantic paysage pour un montant HT DE 272 787,25€

**2. Travaux d'aménagement de la rue du Minio**

- Marché attribué à l'entreprise Eurovia, notifié le 12 septembre 2023 mieux disante, pur un montant global HT de 885 929.20€

**3. Travaux voie Vélo Larmor-Ploemeur**

- **Lot 1 - Terrassement Voirie Réseaux** : Marché attribué et notifié le 04 juillet 2023 à l'entreprise Barazer, moins disante, pour un montant global HT de 465 598.30€,
- **Lot 2 - Espaces verts** : marché attribué et notifié le 04 juillet 2023 à l'entreprise Golfe Bois Création, moins disante, pur un montant global HT de 197 997.30€ Réparti comme suit entre collectivités :

|                         | <b>Lot1 HT *avec pse</b> | <b>Lot2</b> |
|-------------------------|--------------------------|-------------|
| Ville de Larmor – Plage | 342 170,10€              | 178 192,30€ |
| Ville de Ploemeur       | 123 428.20€              | 19 805,00€  |
| TOTAL                   | 465 598.30€              | 197 997,30€ |

**4. Marché « Evolution informatique-cœur de réseau-switches »**

Marché attribué à l'entreprise Siren pour un montant HT global de 44 950€ et notifié le 05/08/2023.

## **III. FINANCES :**

Arrêté en date du 28 juillet 2023 créant un tarif communal pour la mise à disposition de conteneurs vides pour une association ou activité commerciale au prix de 100 € mensuel.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en prendre acte conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE, le 12 Octobre 2023**

LE MAIRE  
Patrice VALTON

